

Informations communales

■ Des permanences France Services à Saint-Nazaire les Eymes

Deux nouvelles permanences France Services auront lieu chaque mois sur le Grésivaudan, organisées en partenariat avec le Pimms Mediation Isère, l'une sur notre commune et l'autre sur la commune de La Terrasse.

Les usagers pourront être accompagnés sur leurs démarches administratives numériques, par deux à trois médiateurs de l'association PIMMS Médiation Isère.



Les permanences, sans rendez-vous, se tiennent tous les 3èmes jeudis après-midi du mois de 13h30 à 16h30 dans le bus France Services qui sera stationné devant la mairie.

Les permanences à La Terrasse ont lieu, elles, les 4èmes jeudis après-midi du mois aux mêmes horaires et également devant la mairie de La Terrasse (102 place de la Mairie). +infos : # www.le-gresivaudan.fr/381-espace-france-services.htm

Dates à venir :

- 20 mars et 17 avril à Saint-Nazaire les Eymes - 27 mars et 24 avril à La Terrasse

Mini compte-rendu du Conseil municipal du 21 janvier 2025

- 1. Aménagements de voirie Chemins du Piat de Retour et RD 1090 Demande d'une subvention au titre de la DETR pour un montant de 78 200 € (montant du projet de 625 200 €)
- Fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire pour la rentrée de septembre 2025, sous réserve de l'avis favorable des services de l'Education nationale.
- 3. Soutien à la population de Mayotte attribution d'une subvention de 3 000 € pour aider à la reconstruction
- 4. Appel à projets Territoires Numériques Educatifs Sollicitation d'une subvention de 330 € auprès du Département de l'Isère pour l'abonnement à un espace numérique de travail
- 5. Jardins communaux Chemin du Cheminet Exonération temporaire de loyer en raison de l'impossibilité d'utiliser les jardins.
- 6. Convention d'entretien de la ZA la Grande Chantourne 2025-2027 avec la CCLG

■ Cimetière - Reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon

La commune a lancé une procédure de reprise des concessions funéraires perpétuelles en état d'abandon.

Les concessions visées par cette procédure sont les suivantes :

Cimetière concerné	N° de concession	Concessionnaire	Personnes inhumées dans la concession	Date d'acquisition de la concesssion
Ancien (partie basse)	148	M. Camille THAVERNON	Camille THAVERNON (1863-1932) Rosa JACQUIER ép. THAVERNON (1873-1943)	15/03/1932

Un 1er constat de l'état d'abandon des concessions a été effectué le 8 novembre 2023.

Le 2ème constat de l'état d'abandon de ces concessions sera réalisé le lundi 17 mars 2025 à 15h30, dans le cimetière. Il sera effectué en présence de Mme le Maire ainsi que du policier municipal. Les ayants droit, descendants, ou connaissances des concessionnaires ou des personnes inhumées dans ces concessions, ou personnes chargées de leur entretien sont invitées à assister au dit constat ou à se faire représenter par un mandataire dûment autorisé. Tout renseignement que vous pourrez apporter sur ces concessions sera utile dans cette procédure.

A l'issue de ce 2^{ème} constat de l'état d'abandon, les concessions pour lesquelles l'état d'entretien n'aura pas été amélioré seront reprises par la commune.

Vous pourrez obtenir plus d'informations sur cette procédure en Mairie.

Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Conditions de mise à disposition au public du dossier

Par arrêté n°2024-203 du 16 octobre 2024, Madame le Maire a prescrit la modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Nazaire les Eymes.

Par délibération du 18 février 2025, le Conseil municipal a pris acte des avis donnés sur la procédure et fixé les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°2.

A cet effet, il a été décidé que le projet de modification simplifiée n°2 du PLU, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées soient mis à disposition du public du 4 mars au 4 avril 2025 inclus dans les conditions suivantes :

- mise à disposition d'un dossier physique à l'accueil de la Mairie pendant ses horaires d'ouverture, le dossier sera accompagné d'un registre à feuillets non mobiles dans lequel le public pourra librement apposer ses observations
- mise à disposition sur le site internet de la commune ⊕ www.saint-nazaire-les-eymes.fr, avec possibilité pour le public d'envoyer ses remarques à l'adresse mail ⊠ urbanisme@mairie-sne.fr ou par courrier à Mme le Mairie (Mairie, 385 Chemin du Village, 38330 Saint-Nazaire-les-Eymes)

A titre informatif, la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme a pour objet de procéder à une modification sur schéma de principe de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°3 sur le secteur « Chalendrier ».

A l'issue de la mise à disposition, Madame le Maire en présentera le bilan devant le Conseil municipal, qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

